#### DEC170735DR15

Décision portant délégation de signature à M. Gilbert Bounaud-Devillers pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA);

**Vu** la décision DEC170125INSU du 1<sup>er</sup> février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

#### **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilbert Bounaud-Devillers, responsable administratif, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2017.

# Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 22 février 2017

La directrice d'unité Marie-Lise Dubernet